

Baromètre FIGEC – Rexecode

sur les risques de défaut de paiement et de défaillances d'entreprises (période du 22 au 25 juin 2020)

Contexte : La FIGEC regroupe les entreprises spécialisées dans l'information d'entreprise, la gestion de créances et l'enquête civile. A ce titre, la fédération est une vigie de premier ordre pour apprécier le principal risque qui pèse sur les entreprises comme sur l'ensemble des débiteurs dans ce contexte exceptionnel ouvert par la pandémie du Covid 19, à savoir le risque de défaut de paiement et celui de défaillances.

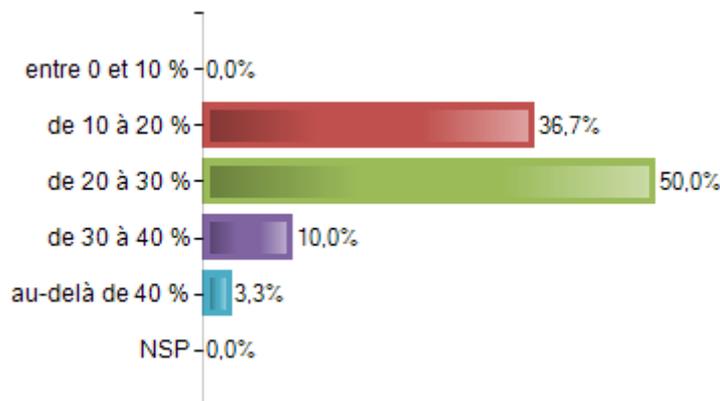
La FIGEC s'est ainsi associée à **Rexecode**, institut économique spécialisé dans l'analyse du système productif, pour élaborer une enquête auprès de ses entreprises adhérentes afin de recueillir leur analyse de la situation et l'évolution des risques qui pèsent sur l'ensemble des entreprises françaises.

Plus de la moitié des entreprises membres de la FIGEC ont répondu à un bref questionnaire qui leur a été soumis pendant la période allant du **22 au 25 juin**.

Les principaux enseignements de l'enquête réalisée du **22 au 25 juin** sont les suivants :

- **50 % des chefs d'entreprise de la FIGEC estiment que ce sont entre 20 et 30 % des entreprises qui vont augmenter le délai de règlement de leurs fournisseurs dans le contexte du Covid-19.** Ils sont également 13 % à anticiper que cette proportion sera supérieure à 30 %. Ils sont 37 % à estimer qu'elle sera comprise en 10 et 20 % des entreprises. Si la pratique d'allongement des délais de règlement des fournisseurs risque de s'étendre lourdement, notons que la proportion d'adhérents de la FIGEC qui jugeaient que plus de 20 % des entreprises vont augmenter ce délai recule. Elle était de 84 % dans l'enquête de mai. Elle n'est plus « que » de 63 % dans celle conduite en juin.

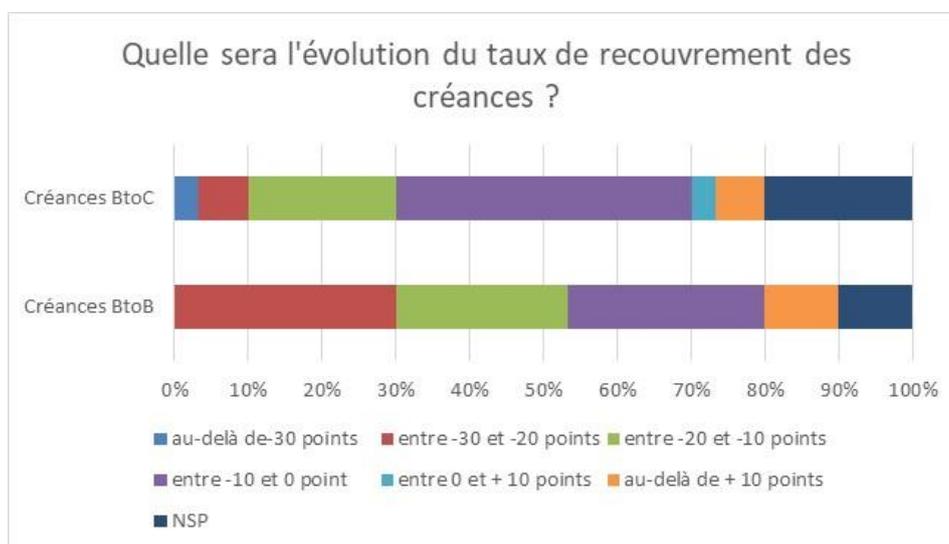
Quel pourcentage d'entreprises vont augmenter le délai de règlement de leurs fournisseurs ?



- **80 % des responsables des entreprises adhérentes à la FIGEC anticipent que le taux de recouvrement de créances inter-entreprises baissera dans une proportion comprise entre -10 et -30 points.** Cette proportion était de 60 % dans l'enquête réalisée en mai. 10 % d'entre eux anticipent toutefois que ce taux, symptôme de difficultés de paiements que les entreprises pourraient rencontrer, augmentera de plus de 10 points. Une proportion équivalente ne se prononce toutefois pas sur l'évolution attendue de ce taux de recouvrement de créances en B to B.

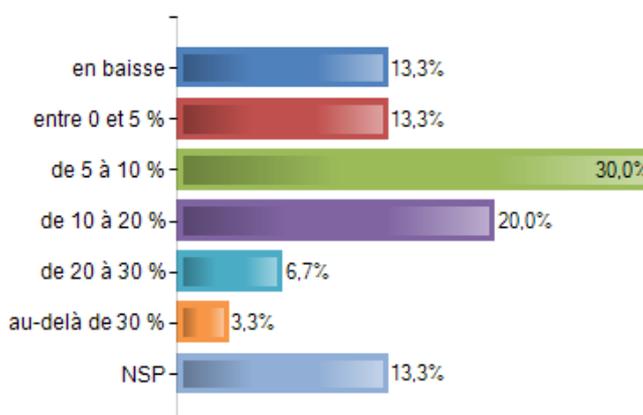
Au total, les abandons de créances pourraient s'accroître fortement, fragilisant en conséquence la situation de bilan des créanciers.

- **La dégradation attendue du taux de recouvrement des créances sur les ménages demeure bien plus faible que dans le cas des créances en B to B.** 60 % des entreprises du secteur anticipent que ce ratio baisserait dans une proportion comprise entre 0 et -20 % (54 % en mai). Une proportion équivalente de chefs d'entreprises (10 %) anticipent que ce ratio se dégradera de plus de 20 points, d'une part ou, à l'inverse, s'améliorera, d'autre part.



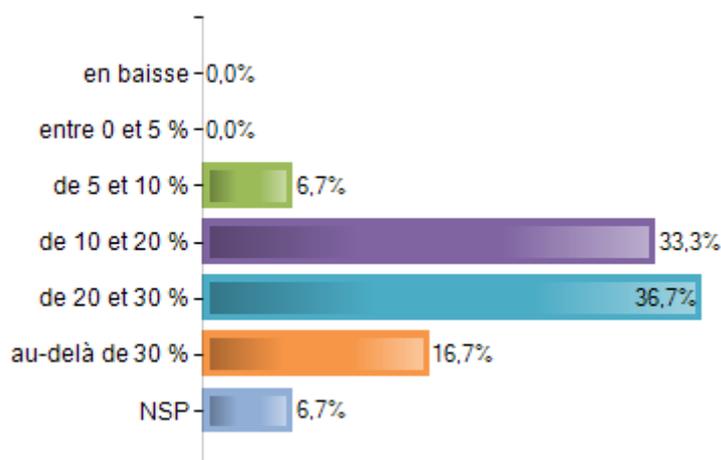
- **Le nombre de dépôts de bilan d'entreprise est en progression mais à petite vitesse.** 56 % des répondants estiment que sa hausse est inférieure à 10 % par rapport au même mois de l'année précédente, voire en baisse (cette proportion était de 54 % en mai). Toutefois, ils sont 20 % à estimer que cette hausse est comprise entre +10 et +20 % et même 10 % qu'elle est supérieure à 20 %.

Au cours du mois écoulé et relativement au même mois de l'année précédente, à quel pourcentage estimez-vous l'évolution du nombre de dépôts de bilan ?



- S'ils ont relativement peu augmenté jusqu'à présent, **les dépôts de bilan pourraient désormais sensiblement accélérer** selon les chefs d'entreprises du secteur. 53 % d'entre eux anticipent que d'ici 12 mois, la hausse du nombre de dépôts de bilan sera supérieure à 20 %. Cette proportion était limitée à 46 % dans l'enquête de mai dernier. 33 % estiment que cette hausse sera comprise entre +10 et +20 %, une proportion stable. Aucune entreprise du secteur n'anticipe de baisse du nombre de dépôts de bilan ni même une hausse qui resterait contenue à +5 % d'ici un an.

Quelle sera l'évolution du nombre de dépôts de bilan des entreprises dans les 12 prochains mois ?



La Gestion du Risque Client, levier de croissance pour l'économie française

Chiffres clés, chaque année, en France :

- le crédit inter-entreprises représente quelque **672 milliards d'euros**. C'est malheureusement la première source « gratuite » de financement des entreprises, **trois fois supérieure** au crédit bancaire de trésorerie,
- **56 milliards d'euros**, montant total du passage en pertes pour **créances impayées**,
- **90 % des sommes recouvrées** par les professionnels du recouvrement le sont à **l'amiable**,
- en cas d'impayé, près de **9 entreprises débitrices** sur 10 et **plus de 8 particuliers débiteurs** sur 10 sont en réalité **solvables**,
- **25 % des défaillances** sont dus à des retards ou à des défauts de paiement,
- ce qui représente environ **300 000 emplois menacés**.

Nos métiers, vitaux pour la croissance des entreprises françaises :

➤ Information d'entreprise, de solvabilité et de prévention de défaillance

Le métier des sociétés spécialisées en information d'entreprise, de solvabilité et de prévention de défaillance est de :

- collecter, analyser, fiabiliser, rendre exploitable les **données issues de multiples sources** : publiques, économiques et financières, privées... et de délivrer aux différents acteurs économiques (entreprises de toutes tailles, banques, assurances, administrations, collectivités...) des solutions d'information à valeur ajoutée pour prendre des décisions éclairées de crédit ;
- sécuriser le **crédit inter-entreprises** : crédit que les entreprises s'accordent entre elles par le biais des délais de paiement consentis représentant **près de 30 % du PIB**. C'est une source de financement importante pour les entreprises mais non sans risque pour les fournisseurs. Raison pour laquelle il est nécessaire et légitime pour eux de savoir avec qui ils contractent ;
- réduire les **délais de paiement** et diminuer le risque de défaillance ;
- soutenir la croissance et le développement durable des entreprises.

➤ Médiation financière - Recouvrement et acquisition de créances

Ces sociétés exercent une activité de recouvrement sur les particuliers et les entreprises pour le compte de tous les **acteurs de l'économie** (fournisseurs d'énergie, de téléphonie, d'accès internet, transports, banques et établissements financiers, assureurs...).

Certaines de ces sociétés se sont spécialisées dans l'acquisition de portefeuilles de créances cédées le plus souvent par des établissements financiers et en assurent ensuite le recouvrement pour leur propre compte.

➤ Enquête civile

Les sociétés d'enquête civile fournissent une offre de service permettant à leurs clients de **localiser leurs débiteurs disparus** et d'étudier leur environnement économique. Cette activité s'ouvre aussi à des besoins comme la **déshérence** des contrats d'assurance vie, les comptes bancaires inactifs, les plis non distribuables... Ces sociétés et leurs enquêteurs sont strictement réglementés et doivent avoir une autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS.

La Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise, de la Gestion des Créances et de l'Enquête Civile est l'Organisation Professionnelle qui rassemble les entreprises - start-up, PME, ETI, filiales de banques, grands groupes - de la gestion du risque client, au service de l'économie française.

Nos entreprises travaillent quotidiennement pour sécuriser les 672 milliards d'euros de crédit interentreprises, diminuer les 56 milliards d'euros de perte pour créances impayées et préserver les 300 000 emplois menacés chaque année.

Contact : Sébastien Bouchindhomme - sbouchindhomme@figec.com - 06 20 20 54 01